



Pommier / Poirier

N°11
11/07/2017



Animateur filière

Sandra CHATUFAUD
FREDON Limousin
sandra.chatufaud@fredon-limousin.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre
Régionale Nouvelle-
Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.
Reproduction partielle
autorisée avec la mention
« extrait du bulletin de santé
du végétal Nouvelle Aquitaine
Pommier - Poirier / Edition
Zone Limousin N°13 du
11/07/2017 »*



Edition **Zone Limousin**
Nord 24/19/87/23

Bulletin disponible sur www.aquitainagri.fr et sur le site de la DRAAF <http://www.draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr>

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Ce qu'il faut retenir

Pommier

- **Tavelure : le risque de contamination secondaire pourra être élevé** sur le végétal lors des prochaines pluies dans les parcelles contaminées.
- **Pucerons lanigères : migration sur les jeunes rameaux** en tous secteurs. Présence du parasitoïde *Aphelinus mali* souvent efficace à la régulation des foyers.
- **Carpocapse : 2nd vol en cours ou proche de l'être en tous secteurs. Période à risque élevé des pontes à partir des 13 et 20 juillet** et des éclosions à partir des 21 et 29 juillet selon les secteurs.
- **Petite tordeuse des fruits** : Ralentissement des émergences indiquant une **fin de vol imminente**.
- **Acariens rouges : Période à risque en cours.**

Poirier

- **Psylle du poirier** : Développement larvaire en tous secteurs. **La gestion de ce ravageur n'est plus envisageable.**
- **Feu bactérien : Période de forte sensibilité.**

Pommier

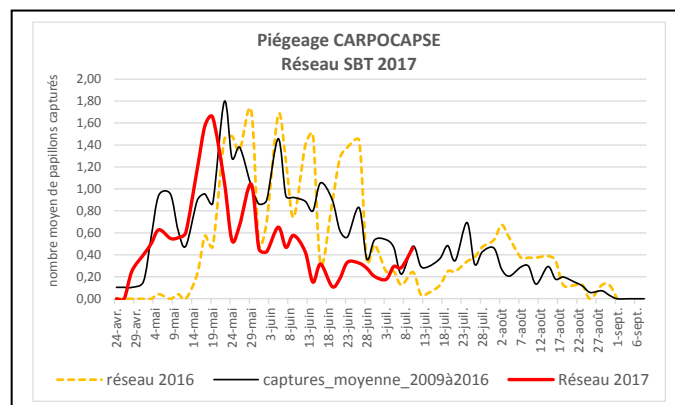
• Carpopapse (*Cydia pomonella*)

Observations du réseau

On note des émergences plus précoces qu'en 2016.

La hausse des captures depuis début juillet marque le début du 2nd vol.

Des dégâts (fruits percés) ont été observés ponctuellement dans de rares parcelles.



Seuil indicatif de risque :

Surface couverte	1 ha	2 ha	3 ha	4 ha
Seuil d'alerte	3 papillons	4 papillons	5 papillons	6 papillons

Données du modèle INOKI

La situation du carpopapse est ainsi estimée au 11 juillet :

- ✦ **Secteurs précoces** (bassin d'Objat) : nous nous situons au début du 2nd vol, le pic serait prévu vers les 22 – 26 juin. 1 à 2 % des pontes auraient été déposées depuis le 8 juillet. Les éclosions de la 2nde génération devraient débuter à partir de mi-juillet.
- ✦ **Situation de plateau** (Lubersac), plus représentative du verger limousin, et les secteurs tardifs (Nord Haute-Vienne et Creuse) : Le 2nd vol débiterait vers les 13 - 15 juillet, pour un pic vers fin juillet.

Les prévisions ci-dessous sont calculées avec une hypothèse de températures conformes aux normales saisonnières pour les jours à venir :

	Pontes		Eclosions	
	Début	Risque élevé	Début	Risque élevé
Secteurs précoces (bassin d'Objat)	8 – 11 juillet	A partir du 13 – 15 juillet	17 – 19 juillet	A partir du 21 – 23 juillet
Situation de plateau, plus représentative du verger limousin + Secteurs plus tardifs (Nord Haute-Vienne - Creuse)	16 – 18 juillet	A partir du 20 – 22 juillet	23 – 25 juillet	A partir du 29 – 31 juillet

Evaluation du risque

2nd vol en cours ou proche de l'être en tous secteurs. **Période de risque élevé de pontes à partir des 13 et 20 juillet** et celle des éclosions à partir des 21 – 29 juillet selon les secteurs.

Des premières observations sur 1 000 fruits sont réalisables dès fin juin sur vos parcelles avec une attention particulière portée sur les bordures, en tête des arbres et au point de contact entre fruits, car les piqûres y sont plus fréquentes. Ces observations visent à déceler les fruits perforés par le carpopapse et devront porter sur au moins 50 arbres dont 15 en bordure par parcelle homogène de 1 à 2 ha, sur l'ensemble de la surface.

Ces observations sur fruits sont indispensables pour sécuriser l'itinéraire technique et ainsi minimiser la présence de dégâts à la récolte.

⇒ **Seuil de dégâts acceptables en fin de 1^{ère} génération : 3 à 5 fruits perforés pour mille.**

Il est également possible de poser 40 bandes-pièges par parcelle autour des troncs (30 dans le verger et 10 sur les arbres de bordures), pour dénombrer les larves de carpocapse fin octobre. Ces bandes peuvent être placées **jusqu'à fin juillet** sans inconvénient car les premières larves descendues évoluent toutes en papillons de seconde génération. Mais au-delà, une partie de la population sera « perdue », donc en ce cas l'estimation des populations « à la parcelle » sera fatalement sous-estimée.

⇒ **Le nombre moyen de larves piégées par bande situe le risque pour l'année suivante :**

- ✚ < 1 larve : population faible
- ✚ 1 à 5 : risque significatif
- ✚ > 5 : risque de population et dégâts importants

• Petite Tordeuse des Fruits (*Cydia lobarzewskii*)

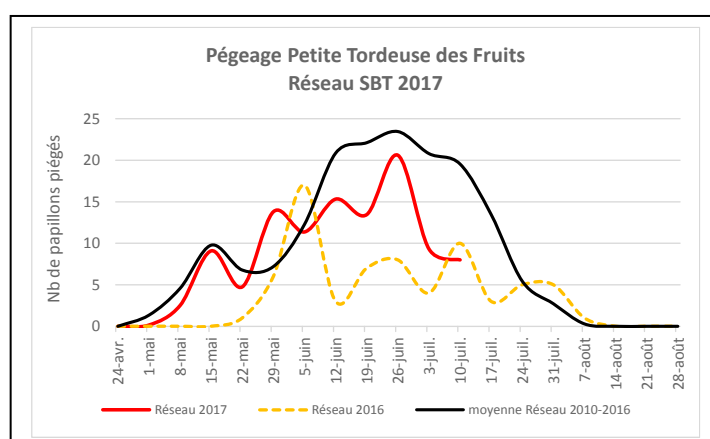
Observations du réseau

Les données du réseau de piégeage montrent le pic de vol de la petite tordeuse des fruits vers le 26 juin puis une nette diminution des captures.

Des dégâts (photo ci-contre) ont été observés dans un verger en secteurs précoces.



Crédit photo : FREDON Limousin



Evaluation du risque

Ralentissement des émergences annonçant la fin du vol. Le risque de pontes et d'éclosions est faible.

• Pucerons lanigères (*Eriosoma lanigerum*)

Observations du réseau

Les observations montrent de petits foyers installés sur les jeunes pousses et également une augmentation du parasitisme par *Aphelinus mali*. Cet auxiliaire contribue fortement à limiter le développement du puceron lanigère, il est à prendre en compte dans la gestion des parcelles.

Seuil indicatif de risque : 10% de rameaux occupés par des pucerons lanigères. Ce seuil pourra être relevé à 20% en présence d'*Aphelinus mali*.

Evaluation du risque

Période de risque en cours en tous secteurs.

- **Acarien rouge (*Panonychus ulmi*)**

Observations du réseau

De fortes populations d'acarions rouges sont signalées sur quelques parcelles du bassin de production et posent ponctuellement des problèmes : bronzage du végétal diminuant sa capacité à alimenter les fruits.

Evaluation du risque

Les conditions chaudes et sèches sont favorables à leur évolution.

Seuil indicatif de risque atteint si 60% des feuilles sont occupées par au moins une forme mobile. En présence des phytoséiides (*Typhlodromus pyri*) (au moins 30 % de feuilles occupées), le seuil peut être porté jusqu'à 80 %.

- **Tavelure (*Venturia inaequalis*)**

Observations du réseau

De rares parcelles présentent des taches sur feuilles et parfois sur fruits. **Le taux d'infestation sur feuille à la parcelle se maintient en général à un niveau faible** sur l'ensemble du bassin de production.



Taches de tavelure sur feuille et sur fruit.
Crédit photo : FREDON Limousin

Evaluation du risque

En parcelles tavelées, **des contaminations secondaires peuvent « prendre le relais » lors des épisodes pluvieux. Il est donc très important de surveiller de très près l'état sanitaire de la végétation** car le risque sera élevé chaque fois que les conditions d'humectation seront favorables (voir tableau ci-dessous)

Température moyenne	7°C	8°C	10°C	11°C	12°C	13°C	15°C	18°C
Durée d'humectation	18h	17h	14h	13h	12h	11h	9h	8h

La pression tavelure est évaluée en fonction du nombre de pousses consécutives observées (P) avant de trouver une première feuille tavelée. **Le haut des arbres doit également être observé car la tavelure y passe souvent inaperçue et les projections conidiennes contaminent le bas des arbres.**

- Si $P \geq 80$: absence de pression ;
- Si $P > 40$ (ou > 80 pour 2 pousses tavelées) : pression faible ;
- Si $P > 20$ (ou > 40 pour 2 pousses tavelées) : pression moyenne ;
- Si $P < 40$ pour 2 pousses tavelées : pression forte.

Mesures prophylactiques : la taille en vert (réalisée en dehors des périodes à risques de températures caniculaires qui peuvent induire des brûlures sur les fruits subitement exposés) en éliminant les gourmands les plus vigoureux est efficace pour réduire le nombre de pousses terminales contaminées par la tavelure.

- **Oïdium (*Podosphaera leucotricha*)**

Observations du réseau

On constate une augmentation de pousses oïdiées dans de nombreuses parcelles, notamment avec des variétés sensibles (Gala, Pinova...) et contaminées l'an passé.

Evaluation du risque

Des températures comprises entre 10°C et 20°C et une forte humidité de l'air sont favorables au développement de l'oïdium. **Le risque sera de moins en moins élevé avec le ralentissement de la pousse et la hausse des températures.**

Surveillez les parcelles, d'autant plus si elles ont été contaminées en 2016, et éliminez (couper et supprimer) les pousses oïdiées qui constituent l'inoculum de départ.

- **Maladies de l'épiderme**

Eléments de biologie

Ces maladies cryptogamiques occasionnelles provoquent une altération de l'épiderme sans induire de pourriture.

Les infections se manifestent généralement en fin de saison mais sont induites beaucoup plus tôt (dès la chute des pétales). Des périodes pluvieuses durant la période estivale favoriseraient l'expression des symptômes.

- ✚ **La maladie de la suie** provoque des plages noires superficielles qui ne s'éliminent pas au brossage, contrairement à la fumagine.
- ✚ **La maladie des crottes de mouche** se caractérise par des petites taches rondes groupées en amas qui sont bien incrustées dans l'épiderme mais ne se développent pas dans la chair.

Evaluation du risque

Dans les parcelles sensibles (notamment en vergers peu ventilés et mal éclaircis) présentant régulièrement des dégâts, une anticipation des périodes pluvieuses peut être nécessaire pour contrôler ces maladies.

- **Feu bactérien**

Cf. Informations dans le chapitre « Poirier ».

Poirier

• Psylle (*Cacopsylla pyri*)

Observations du réseau

On note la présence de larves à différents stades, ainsi que du miellat et de la fumagine sur les pousses fortement colonisées (1 à 10 % des pousses colonisées).

Evaluation du risque

Le développement larvaire en cours en tous secteurs. **La gestion de ce ravageur n'est plus envisageable.**

Seuil indicatif de risque : 10 % de pousses occupées par des larves ; En présence de punaises prédatrices telles que *Anthocoris* et *Orius* (15-20 individus pour 50 frappages), ce seuil est porté à 30%.

Mesures prophylactiques :

Il est conseillé de supprimer les gourmands afin de diminuer l'attractivité du psylle.

Le développement de ce ravageur est favorisé par une forte croissance végétative, il est donc indispensable d'adopter une irrigation et une fertilisation raisonnées afin d'éviter les excès de végétation.

La faune auxiliaire du verger (punaises prédatrices) nécessaire à la réduction des populations de psylle doit être préservée en évitant notamment des broyages injustifiés de l'enherbement.

• Feu bactérien

Les conditions d'infection du feu bactérien sont liées à plusieurs facteurs : la présence d'organes réceptifs sur le végétal (fleurs et jeunes pousses), la présence d'inoculum dans l'environnement et des conditions climatiques favorables à la multiplication de la bactérie (Cf. tableau ci-dessous)

Température maximale	Température minimale	Pluie
> à 24°C	-	-
> à 21°C	> à 12°C	-
> à 18°C	> à 10°C	2 mm

Observations du réseau

Aucun symptôme n'a été signalé.

Evaluation du risque

Période de forte sensibilité au feu bactérien.

Les conditions climatiques pourraient être favorables aux infections durant les 5 prochains jours.

***Erwinia amylovora*, agent du feu bactérien, est une bactérie contre laquelle la lutte est obligatoire en tout lieu et en tout temps (cf. arrêté du 31 juillet 2000 modifié).**

Lorsqu'un foyer est décelé, une déclaration obligatoire des parcelles atteintes doit être faite auprès du Service Régional de l'Alimentation de la DRAAF et la maladie impérativement éradiquée.

Les pousses infectées devront être supprimées le plus tôt possible après leur apparition, en les coupant nettement plus bas que la zone nécrosée, et ce afin d'éviter de nouvelles contaminations. Attention, les rameaux se développant après une telle opération sont très réceptifs à la bactérie. Brûler les rameaux atteints et désinfecter les outils de taille.

- **Tavelure**

Cf. Informations dans le chapitre « Pommier ».

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Pommier / Poirier – Edition Zone Limousin sont les suivantes : FREDON Limousin, la Chambre d'agriculture de Corrèze, INVENIO, COOPLIM, LIMDOR, MEYLIM, SICA du Roseix, la Coopérative fruitière de Pompadour, le CFPPA de Saint-Yrieix-La-Perche et l'exploitation du LEGTPA de Brive Voutezac.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".